

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES S.A.T.A

ETE 2020 -HIVER 2020-2021 SATA - Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses

131 Rue du Pic Blanc - BP54 - 38 750 Alpe d'Huez - France

<u>info@sataski.com</u> - Société Anonyme d'économie mixte au capital de 17 718 480€ - RCS Grenoble B775 595 960 00052 - Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF: CO/N°14/FNR/005 Version en DATE : 30/06/2020

1- Exploitant

SATA - BP 54 - 38750 ALPE D HUEZ - RCS GRENOBLE: B 775 595 960 00052

Toute demande d'information ou réclamation doit être adressée à :

SATA - 131 Rue du Pic Blanc - BP 54 - 38750 ALPE D'HUEZ

info@sataski.com

https://skipass.alpedhuez.com

2- Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommé « le client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'au CGVU téléchargeable sur le support durable suivant (les CGVU contiennent les informations précontractuelles complémentaires). Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « conditions de vente et d'utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente, mise en ligne sur le site internet et/ou annexées au bon de commande.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable dans les points de vente et/ou depuis le site internet susvisé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

3- Dispositions générales

L'achat de forfaits à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : https://skipass.alpedhuez.com.

Passer une commande auprès de https://skipass.alpedhuez.com implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions particulières de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport de remontées mécaniques de la SATA dont le client reconnait en avoir eu la lecture à la validation de sa commande.

Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à la SATA si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par la SATA.

Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la SATA sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client.

Ces conditions particulières de vente ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport de remontées mécaniques de la SATA sont accessibles à tout moment sur le site https://skipass.alpedhuez.com téléchargeables à l'adresse suivante : https://skipass.alpedhuez.com/page/CGV_hiver-FR.html et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

4- Produits proposés

Rappel : Le forfait est composé d'un titre de transport enregistré sur un support et d'un justificatif de vente envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement.

La vente en ligne permet au client :

- l'achat et le chargement d'un titre de transport sur un support rechargeable acheté 2€, appelé le Premier Achat ;
- le rechargement d'un titre de transport sur un support rechargeable déjà en possession du client, appelé le rechargement.

Les titres de transport proposés sur https://skipass.alpedhuez.com sont une sélection de titres de transport pour l'accès aux remontées mécaniques avec ou sans assurances, aux périodes et aux conditions indiquées sur le site des domaines skiables.

5- Commandes - Formation du contrat

Le client sélectionne sur le site les produits qu'il désire commander en cliquant sur les cases prévues à cet effet afin de remplir son panier électronique. L'enregistrement du panier nécessite les informations suivantes : Nom, Prénom, date de naissance et photographie pour certains titres, La commande ne pouvant être validée que si le client s'est clairement identifié.

Il confirme les numéros de supports avec les numéros de carte skipass dans la page skieurs (commande dite de rechargement) ou demande l'acquisition de support d'une valeur de 2€ TTC non remboursable sur cette même page (commande dite de 1er Achat).

En cochant la case "je certifie avoir pris connaissance des conditions de vente" puis en cliquant sur l'icône "finaliser", le client valide sa commande.

Le récapitulatif des produits commandés s'affiche ensuite avec le montant total TTC de la commande et le détail des éventuels frais annexes tels que frais d'envoi.

Après avoir vérifié ce récapitulatif, le client confirme sa commande en cliquant sur l'icône de la carte bancaire qu'il souhaite utiliser pour régler sa commande ce qui l'amène au paiement.

Ce double clic vaut acceptation sans réserve des présentes conditions particulières de vente et des conditions générales d'utilisation et confirmation définitive de sa commande par le client.

Après avoir reçu l'autorisation de paiement dans les conditions de l'article 7.1 des présentes, la SATA adresse au client une confirmation d'acceptation de la commande par courrier électronique.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi par la SATA au client de cette confirmation de l'acceptation de la commande.

Le client peut suivre sa commande dans son compte onglet « commande », colonne « statut ».

- A la validation de la commande en mode « Rechargement », il sera envoyé par e-mail une confirmation comme justificatif d'achat, à imprimer et à présenter pour toutes demandes ultérieures.
- A la validation de la commande en mode « Premier Achat », le client définira un mode de livraison. A réception de cette livraison, le justificatif de vente avec les numéros de carte skipass sera joint aux supports carte skipass, à conserver et à présenter pour toutes demandes ultérieures.

Page 1 sur 4 Imprimé le 30/06/2020



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES S.A.T.A ETE 2020 -HIVER 2020-2021

SATA – Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses.

131 Rue du Pic Blanc - BP54 - 38 750 Alpe d'Huez - France

<u>info@sataski.com</u> - Société Anonyme d'économie mixte au capital de 17 718 480€ - RCS Grenoble B775 595 960 00052 - Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF: CO/N°14/FNR/005 Version en DATE : 30/06/2020

Le déclenchement du titre aura lieu automatiquement lors du 1er passage du client aux bornes d'accès mains libres le premier jour de validité du titre de transport.

Cas particuliers du FLEXI PASS (système Pay Per Use): le client contracte une adhésion à ce système de « journée à la consommation » en s'inscrivant pour l'obtention d'un titre qui sera suivi toute la saison pour la facturation et en s'abonnant à un système de facturation sur sa carte bancaire. A chaque journée skiée sur le domaine skiable détectée par les bornes ski par son titre d'adhésion nominative, avec photo, il reçoit une facture de sa journée skiée selon la facturation affichée dans la vente en ligne. (Voir paragraphe règlement)

6- Date limite des commandes en ligne

L'obtention des remises « déjà clients » et « pack famille » sont limités à des commandes d'un délai supérieur à sept jours entre l'achat et la date du premier jour de ski. Passé ce délai, la réduction n'est plus accessible mais le client peut toutefois commander en ligne au tarif public.

Lorsque le forfait acheté en ligne fait l'objet d'un envoi à domicile, la date limite de commande est de 10 jours avant le premier jour de ski (exemple le lundi minuit pour le dimanche matin suivant).

Lorsqu'il fait l'objet d'un retrait aux caisses, la date limite de commande est de 36 heures avant le premier jour de ski (exemple le jeudi minuit pour le samedi matin....).

Lorsqu'il fait l'objet d'un rechargement, il n'y a pas de date limite.

7- Tarifs

Le prix des prestations est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros.

Les prestations sont facturées TTC (toutes taxes comprises) selon le taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

La SATA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis, les tarifs sont consultables sur le site https://skipass.alpedhuez.com Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Les produits commandés demeurent la propriété de la SATA jusqu'au paiement intégral du prix.

8- Modalités

8.1 Paiements sécurisés

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par le Crédit Agricole, via le système PAYBOX.

Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment, la SATA n'a connaissance des numéros que le client doit fournir.

Les commandes de produits SATA payés par carte bancaire seront confirmées par un mail une fois qu'elles ont fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du client et celui de la SATA.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de validation de la commande.

8.2 Modalités de paiement

Le paiement du prix est exigible au moment de la commande.

Les paiements sont effectués : par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card, American Express).

Le paiement différé : débit de la carte bancaire du client au 30/09/2020 exclusivement réservés aux forfaits saison hiver et année en promotion achetés sur Internet.

Les titres acquis par le règlement différé resteront la propriété de la SATA jusqu'au paiement intégral, le Client en deviendra responsable dès leur remise matérielle. A défaut de paiement de la deuxième ou troisième échéance, la SATA pourra par conséquent reprendre lesdits titres et les échéances déjà versées seront acquises à la SATA, en contrepartie de la jouissance des titres dont aura bénéficié le client.

Le paiement à la consommation concerne le produit FLEXI PASS (ou Pay per use): le client renseigne une carte bancaire valide au moment de l'adhésion et accepte d'être débité des journées consommées dans les journées ou semaines qui suivent cette consommation. La SATA ne saurait être tenue responsable d'une utilisation en cas de perte ou de vol. Le client ne pourra donc pas contester le prélèvement sur sa carte bancaire s'il n'a pas déclaré la perte ou le vol de son titre de transport. S'il ne souhaite plus utiliser son adhésion FLEXI PASS (ou Pay per use), il doit retourner son titre de transport et demander à être désabonné de la carte ski et du paiement à la consommation.

8.3 Délais et conditions de livraison des forfaits

a/ Envoi à domicile : Les conditions de livraison s'appliquent en cas de Premier Achat avec la sélection de l'option « envoi à domicile » : Les forfaits rechargeables achetés à distance seront livrés dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la commande, par voie postale à l'adresse indiquée par le client. 2 € de frais de participation d'envoi seront facturés.

Tous les envois sont effectués en « lettre suivie » ou mode équivalent selon les termes et conditions définis au paragraphe 5 ci-dessus.

b/ Le client peut choisir le retrait dans les points de vente SATA au plus tôt la veille de son 1er jour de ski et selon les horaires d'ouvertures des différents pont de vente. La copie de l'accusé de réception sera alors exigée par la SATA ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu. (Sauf cas du rechargement en ligne).

8.4 Problèmes de livraison ou oublis des forfaits livrés (2 jours et plus)

a/ Si les forfaits commandés sont oubliés par le client à son domicile et après les vérifications usuelles, il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement de 8€ +2€ de support rechargeable soit 10€ par forfaits seront alors exigés en sus.

Les forfaits oubliés au domicile seront bloqués aux bornes ski et remplacés par des duplicatas.

Page 2 sur 4 Imprimé le 30/06/2020



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES S.A.T.A ETE 2020 -HIVER 2020-2021

SATA – Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses.

131 Rue du Pic Blanc - BP54 - 38 750 Alpe d'Huez - France

<u>info@sataski.com</u> - Société Anonyme d'économie mixte au capital de 17 718 480€ - RCS Grenoble B775 595 960 00052 - Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF: CO/N°14/ENR/005 Version en DATE: 30/06/2020

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

b/ Si les forfaits commandés ne sont pas parvenus au client avant le jour de son départ pour le séjour à la neige (le système de lettre suivie faisant foi), il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits:

Le règlement de 2€ par support rechargeable sera exigé.

Les forfaits reçus en retard seront également bloqués sur les bornes ski.

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

Le support rechargeable est payant et non remboursable : le client peut présenter un support en sa possession compatible avec la technologie actuelle du contrôle de forfait.

c/ Si la commande est de type rechargement, et en cas d'oubli de sa carte, le client doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement seront exigés (8+2€ de support rechargeable).

Le titre oublié sera bloqué sur les bornes ski.

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

Pour les forfaits journée, aucun duplicata ne peut être édité.

Le justificatif de vente original du forfait oublié ou perdu sera conservé par la caisse.

8.5 Annulation : remboursement et échange ou modification

a / Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés du fait du consommateur, ceux-ci ne seront ni remboursés ni échangés. Les forfaits à journées non-consécutives devront être consommés durant la saison en cours. Au-delà, ils ne pourront plus être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité. Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques.

b/ Pour une erreur de date constatée en cours d'utilisation, le client devra se rendre au point de vente SATA le plus proche avec ses justificatifs d'achats : le changement sera effectué gratuitement sous réserve des vérifications d'usage des passages aux bornes et sous réserve que la catégorie et l'offre de titre correspondent bien à la journée concernée (à titre d'information une offre samedi ne peut être échangée sur un dimanche – cf article 7.5 a ci-dessus).

8.6 Erreur de saisie du support

Dans le cas d'une mauvaise saisie du numéro de série de la puce, la SATA ne saurait être tenue responsable d'une erreur qui engage la vigilance du client. Un duplicata sera délivré en caisse aux conditions usuelles de 8€ +2€.

9- Absence de droit de rétractation

En application de l'article L121-16-1-9 du code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du code de la Consommation ne s'applique pas aux contrats de transport de passagers.

10- Modification / annulation de commande

Une fois la commande de forfaits confirmée par le client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

11- Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de la SATA https://skipass.alpedhuez.com sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la SATA. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans accord préalable express de la SATA. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord préalable express de la SATA

12- Vente en ligne de produits annexes

Les Articles sont présentés sur le Site https://skipass.alpedhuez.com conformément à la réglementation qui leur est applicable et leurs caractéristiques essentielles y sont décrites.

Les images et les couleurs des produits mis en vente sur le Site https://skipass.alpedhuez.com pourraient cependant ne pas correspondre aux couleurs réelles sous l'effet du navigateur Internet et de l'écran utilisé.

LA SATA s'engage à ce que la représentation photographique des produits soit la plus fidèle possible. Il est néanmoins possible que la perception du ou des produits ne corresponde pas totalement aux produits. LA SATA ne pourra honorer les commandes reçues que dans la limite des stocks disponibles des produits. A défaut de disponibilité du ou des Produits, LA SATA s'engage à en informer au plus vite le Client.

13- Responsabilités et garantie

La SATA, n'est tenue, pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne, qu'une obligation de moyen.

La responsabilité de la SATA ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment, une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus Informatique et d'une manière générale, tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

14- Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire ou la confirmation finale de la commande par le client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Page 3 sur 4 Imprimé le 30/06/2020



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES S.A.T.A ETE 2020 -HIVER 2020-2021

SATA – Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses.

131 Rue du Pic Blanc - BP54 - 38 750 Alpe d'Huez - France

<u>info@sataski.com</u> - Société Anonyme d'économie mixte au capital de 17 718 480€ - RCS Grenoble B775 595 960 00052 - Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF:
CO/N°14/ENR/005
Version en DATE:
30/06/2020

Le client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

15- Protection des données à caractère personnel.

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié PAYBOX. Le traitement des données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent à la SATA de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site. Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et libertés, la SATA informe le client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

16- Archivage.

L'archivage des commandes est effectué par le service clientèle de la SATA conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

17- Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents sont ceux du défendeur.

Page 4 sur 4 Imprimé le 30/06/2020